

**Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis  
municipal N° 7/2019**

**Sujet: demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 93'600 TTC  
destiné à l'éclairage du chemin du Chaney**

| Personnes présentes           | 11 novembre 2019 | 19 novembre 2019 | 25 novembre 2019 |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| M. Quentin Bérard (suppléant) | X                | X                | X                |
| M. Yan Borboën                | X                | X                | X                |
| M. Alan Carleton              | -                | -                | X                |
| M. Tim Ducommun (suppléant)   | -                | -                | X                |
| Mme Catherine Jacquier        | X                | X                | X                |
| Mme Susan Killias             | X                | X                | X                |
| Mme Pascale Menu              | X                | X                | X                |

La Commission s'est réunie à trois reprises pour étudier le préavis susmentionné. Nous remercions M. Monnin pour toutes ses explications.

La Commission ne se prononce pas sur le caractère opportun de l'éclairage du chemin du Chaney ni sur la solution technique retenue. Ces questions sont abordées par une commission ad-hoc.

Nous avons étudié la capacité de la Commune à financer l'installation de ce nouvel éclairage à la lumière de la marge d'autofinancement, du plan des dépenses d'investissement et des états financiers de la Commune.

D'un côté le montant de l'investissement prévu dans le préavis est de CHF 93'600, amorti sur 10 ans, soit CHF 9'360 par an.

De l'autre côté, la marge d'autofinancement annuel de la commune est budgétée à CHF 337'000 pour 2020.

Le montant de l'investissement représente donc seulement 2.8% de notre capacité d'investissement ( $2.8\% = 9'360 / 337'000$ ).

Toutefois notre capacité d'investissement est consommée par le plan d'investissement actuel. En effet notre marge d'autofinancement 2020 est insuffisante pour couvrir les amortissements des investissements déjà réalisés et les attributions aux fonds de réserve. Un déficit de CHF 191'500 est prévu pour l'année prochaine.

Pour l'avenir, le plan d'amortissement des investissements déjà réalisés et figurant au budget 2020 (page 21 du budget 2020) indique que cette situation perdurera dans les 3/4 prochaines années, toutes choses étant égales par ailleurs (revenus, charges, investissements à amortir).

Par conséquent, si la Commune augmente ou maintient son niveau d'investissement sur la durée, elle ne pourra pas le financer.

A noter enfin que la commune dispose de liquidités en banque pour payer l'investissement en 2019 sans recourir à l'emprunt et pour couvrir les prochains excédents de charges.

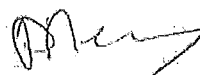
### **En résumé**

- La Commune n'est pas endettée et dispose des liquidités pour financer ce nouvel investissement
- Le montant à financer est relativement faible par rapport à notre capacité d'investissement
- Notre plan d'investissement actuel n'est pas couvert par notre marge d'autofinancement : à moyen/long terme si ce niveau d'investissement perdure la Commune devra augmenter sa marge d'autofinancement (en réduisant ses charges et/ou en augmentant ses revenus)
- Des investissements importants sont attendus ces prochaines années (par exemple l'extension du collège, la rénovation de la salle des jardins, de la RC Lonay...)

### **Conclusions:**

La Commission gestion-finances propose au Conseil, à 5 voix contre 2, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission



Pascale Menu,  
Présidente

Annexe : Questions et réponses à la municipalité

## Questions – Réponses concernant le préavis municipal 7-2019

### Questions CGF :

1. Est-ce qu'une fouille aurait pu être utile pour des travaux futurs type électricité, gaz, etc... afin d'en partager les coûts ?

**La solution de la fouille a été examinée et calculée et fait clairement ressortir des coûts plus importants.**

2. Pourrions-nous avoir accès aux diverses offres ?

**Les offres sont à votre disposition pour consultation et peuvent être clairement commentées par mon collègue S. Piguet**

3. Quel sera l'évolution de l'amortissement budgétaire sur les 5 prochaines années ?

TABLEAU DE L'EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

|                                                            | 01.01.2018   | Investis-<br>sements | Amortissmts<br>budgétaires | Amortissmts<br>extra-<br>budgétaires | Subventions | Prélèvements<br>réserves | 31.12.2018   |
|------------------------------------------------------------|--------------|----------------------|----------------------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------|--------------|
| Transformation bâtiment administration                     | 641'431.50   |                      | 94'000.00                  |                                      |             |                          | 547'431.50   |
| Assainissement installations chauffage collège La Crosette | 186'356.95   |                      | 27'200.00                  |                                      |             |                          | 159'156.95   |
| Etude élaboration PQ Les Ochettes                          | 212'085.15   | 38'466.40            |                            |                                      |             |                          | 250'551.55   |
| Rénovation éclairage public                                | 33'479.25    | 55'979.65            |                            |                                      |             |                          | 89'458.90    |
| Ecopoint La Crosette                                       |              | 50'210.35            |                            | 10'000.00                            |             |                          | 40'210.35    |
| Immeubles non loués                                        | 1.00         |                      |                            |                                      |             |                          | 1.00         |
| Forêts                                                     | 1.00         |                      |                            |                                      |             |                          | 1.00         |
|                                                            | 1'073'394.85 | 144'656.40           | 121'200.00                 | 10'000.00                            |             |                          | 1'088'553.25 |

**Nous constatons qu'à fin 2024 (2019 - 2024 6 ans) la bâtiment administratif sera amorti totalement, ainsi que l'assainissement de l'installation de chauffage du collège de la Crosette.**

Nous devons prendre en compte l'amortissement de la 2ème partie de la rénovation de l'éclairage public à savoir environ CHF 500'000.00 dès 2021.

D'autres investissements se profilent à savoir la rénovation de l'église et de la salle des jardins, l'agrandissement du collège de la Crosette.

Denges, le 19 novembre 2019

Francis Monnin, Syndic et Sylvain Piquet, Municipal.